

Ville de Mont-Tremblant **Plan de développement durable 2008-2013**



Comité d'action stratégique

Juillet 2008

# **VILLE DE MONT-TREMBLANT**

## **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008 – 2013**

**Comité d'Action Stratégique**

**Juillet 2008**

## TABLE DES MATIERES

1- Le développement durable .....	1
2- La démarche de préparation du plan de développement durable .....	3
3- Les défis de développement durable de la Ville de Mont-Tremblant .....	4
4- La vision de développement.....	5
5- Les orientations et le plan d'action .....	6
6- La mise en œuvre .....	15

# 1- Le développement durable

La voie du développement durable s'ouvre en 1972 avec le rapport du Club de Rome, qui suscite une nouvelle prise de conscience : la planète a ses limites et la croissance ne peut durer indéfiniment. L'étude met en évidence certains enjeux de niveau planétaire, qui génèrent ces contraintes : la croissance démographique, la sous-alimentation et la raréfaction des ressources alimentaires, la raréfaction des ressources non renouvelables et la détérioration de l'environnement. Le rapport du Club de Rome dissocie croissance et développement. Alors que la croissance est centrée sur l'augmentation quantitative de la production et du niveau de vie, le développement s'attache plus largement à la satisfaction de l'ensemble des besoins de l'individu (éducation, santé, culture, liberté, droits humains...). Le Club recommande une « croissance zéro » et une meilleure répartition de la richesse, absence de croissance ne signifiant pas absence de progrès technique, culturel et social. Aujourd'hui, la notion de développement durable ne présuppose pas la croissance zéro : la communauté mondiale fait le pari que le développement durable peut s'accommoder de la croissance dans les pays du Nord.

Toujours en 1972, la conférence de Stockholm est plus spécifiquement centrée sur la dimension planétaire des enjeux environnementaux et sur la nécessité de les aborder aux niveaux national et international. En 1980, la *Stratégie mondiale de conservation* vise la préservation des systèmes, des processus écologiques essentiels à la vie, de la diversité génétique et propose une utilisation durable par l'homme des espèces et des écosystèmes. Le terme de « développement durable » fait ainsi son apparition dans le contexte de préservation de l'environnement : l'utilisation des ressources ne doit pas compromettre leur capacité à se renouveler indéfiniment.

En 1987, le rapport Brundtland reprend le terme en lui donnant une définition qui est aujourd'hui la plus largement citée : *répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*. Cette formulation met en évidence les éléments suivants :

- le développement doit être orienté sur la satisfaction des besoins de tous
- le développement doit être équitable, à l'intérieur d'une même génération et entre les générations
- il existe des limites à la capacité de l'environnement de répondre aux besoins actuels et futurs.

En 1991, le rapport *Sauver la planète*, propose une autre formulation de ce que devrait être le développement durable : *c'est le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes*. Cette formulation, compatible avec la précédente et identique à celle de la *Stratégie mondiale de conservation*, apparaît plus opérationnelle. Elle laisse en effet peu d'interprétation sur la façon de ne pas compromettre la satisfaction des besoins des générations futures : il faut rester aujourd'hui dans les limites de la capacité des écosystèmes à tolérer les pressions auxquelles ils sont soumis.

En 1992, le Sommet de la Terre de Rio établit un nouveau diagnostic de l'état et des perspectives du développement mondial, propose les principes définissant les droits et responsabilités des États et convient d'un programme d'action pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, appelé Agenda 21. Ce plan démontre la diversité des défis et des champs d'intervention que devrait couvrir tout plan d'action national visant un développement durable :

- lutte contre la pauvreté
- modification des modes de consommation
- dynamiques démographiques
- santé
- établissements humains

- processus de prise de décision
- protection de l'atmosphère
- gestion des terres
- lutte contre le déboisement
- gestion des écosystèmes fragiles
- promotion du développement agricole
- préservation de la diversité biologique
- protection des ressources en eau
- gestion des substances chimiques
- gestion des déchets
- renforcement du rôle des groupes sociaux (femmes, jeunes, populations autochtones, ONG, collectivités locales, rôle des travailleurs et de leurs syndicats, des entreprises, de la communauté scientifique et technique, des agriculteurs).

En 2002, le Sommet de Johannesburg réaffirme les défis de la planète (détérioration de l'environnement, protection et gestion des ressources naturelles, raréfaction des ressources alimentaires, pauvreté) et y ajoute les changements climatiques, la mondialisation, les menaces à la démocratie.

L'Agenda 21 des Sommets de Rio et de Johannesburg propose une prise en charge locale des défis du développement durable : « ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable ».

Le développement durable se veut donc une réponse à la fois globale et locale à des enjeux de niveau planétaire sur lesquels les consensus sont largement acquis. Il faut être conscient que cette réponse est en fait un pari sur l'avenir, que certains croient trop risqué ou même perdu d'avance. En effet, le développement durable ne rejette pas la croissance quantitative de la production, mais tente de définir les nouvelles formes qu'elle devra prendre. Certains estiment au contraire que l'avenir de la planète ne sera préservé que par le passage à des formes de croissance zéro ou de décroissance, qui ne sont d'ailleurs pas incompatibles avec le développement humain. Le débat reste ouvert. Qu'il suffise de se rappeler que les solutions que met de l'avant le développement durable n'offrent pas de garantie absolue de succès et qu'il est possible qu'elles soient appelées à devoir se « radicaliser ».

## **2- La démarche de préparation du plan de développement durable**

Le Plan de développement durable de la Ville de Mont-Tremblant vise à relever les défis de développement qui se posent à la communauté, dans la perspective du développement durable tel qu'expliqué précédemment. Certains de ces défis sont globaux car ils concernent l'ensemble de la planète. D'autres sont locaux en ce sens qu'ils sont spécifiques à la région.

La première tâche est d'identifier ces défis.

La seconde est de les comprendre et de définir les moyens à prendre pour les relever.

Le plan présente ces défis, les orientations de la communauté et le plan d'action qu'elle se donne.

Pour réaliser cet exercice, le Comité d'action stratégique de la Ville de Mont-Tremblant, qui regroupe des élus municipaux et des leaders du milieu, a élargi sa représentation externe. Il a ainsi constitué un Comité de travail qui a élaboré le plan. Il a ensuite procédé à une consultation publique, ouverte à tous, sur un premier projet de plan. Une seconde consultation a ensuite permis de recueillir les commentaires des mêmes participants sur le plan amendé. Le présent document résulte de cette démarche participative et consultative, à laquelle ont contribué près de 130 citoyens de la Ville de Mont-Tremblant. Qu'ils en soient remerciés.

Le Comité d'Action Stratégique s'engage à faire un suivi annuel de la mise en œuvre du Plan et à rendre public son état d'avancement.

### 3- Les défis de développement durable de la Ville de Mont-Tremblant

Le tableau ci-dessous présente les 13 défis retenus à l'issue de la consultation publique du 18 février 2008.

<b>Défi 1</b>	Maintenir et renforcer l'attractivité touristique de la région
<b>Défi 2</b>	Assurer des rapports harmonieux entre résidents permanents, villégiateurs et touristes
<b>Défi 3</b>	Diversifier l'économie
<b>Défi 4</b>	Assurer la disponibilité de main d'œuvre
<b>Défi 5</b>	Gérer la ressource eau et préserver sa qualité
<b>Défi 6</b>	Préserver les espaces naturels, la faune et les paysages et les gérer de façon à offrir aux résidents, aux villégiateurs et aux touristes une expérience récréative de haute qualité
<b>Défi 7</b>	Gérer adéquatement les matières résiduelles
<b>Défi 8</b>	Protéger la qualité de l'air et économiser l'énergie
<b>Défi 9</b>	Répondre adéquatement aux besoins de la population résidente et attirer de nouveaux résidents
<b>Défi 10</b>	Assurer l'entretien des infrastructures, leur renouvellement et leur capacité à bien répondre aux besoins- Améliorer l'accessibilité à la région par voie routière et aérienne
<b>Défi 11</b>	Lutter contre la pauvreté et l'exclusion
<b>Défi 12</b>	Promouvoir de saines habitudes de vie, pour une meilleure santé physique et mentale de la population
<b>Défi 13</b>	Protéger et mettre en valeur le patrimoine

## 4- La vision de développement

Les défis précédents sont ceux d'une communauté :

- qui a su préserver et mettre en valeur son environnement naturel pour devenir une destination touristique de calibre international,
- qui évolue ainsi dans un marché prometteur,
- mais qui est maintenant confrontée à une exigence d'excellence au niveau de ses produits et de ses services si elle veut maintenir son positionnement face à une compétition agressive. Cela doit l'amener à développer les activités qu'elle offre à la clientèle, à étendre sa fréquentation sur les quatre saisons, à renforcer sa promotion touristique, à élever ses normes au niveau de l'aménagement des espaces publics et des infrastructures, à protéger son patrimoine.

Cette communauté doit gérer différentes dynamiques, si elle veut s'assurer que son développement sera durable :

- la rapide transformation qu'elle a connue avec l'arrivée d'investissements massifs dans le domaine touristique a induit l'arrivée de villégiateurs et de touristes aisés dont les attentes et les comportements sont différents de ceux des résidents, qu'ils soient de souche ou récents ; il est essentiel que les attentes de tous soient prises en compte et que les conflits d'usage potentiels soient gérés.
- Un développement mal maîtrisé menacerait la richesse même sur laquelle il est fondé. Il est essentiel que la capacité de charge des écosystèmes terrestres et aquatiques soit bien connue et respectée, que la qualité de l'air soit préservée, que les matières résiduelles soient bien gérées. Cela conduira à maintenir dans le futur la qualité de l'expérience touristique qui a fait la réputation du site.
- L'élévation du niveau de vie s'est accompagnée d'une hausse des prix qui menace la présence des anciens résidents et rend plus difficile l'attraction de la main d'œuvre. Une vigilance est nécessaire à ce niveau si l'on veut que ces effets soient atténués dans le futur. Pour la même raison, la qualité des services offerts à la population doit être améliorée et ses services doivent être accessibles à tous.
- A long terme, la dépendance trop forte envers un seul secteur économique peut s'avérer une faiblesse ; la diversification de l'économie doit être une préoccupation d'aujourd'hui.

Cette communauté souhaite enfin que le développement auquel elle se consacre profite à tous, qu'il permette d'éliminer la pauvreté et qu'il s'accompagne d'une amélioration des conditions de vie et de santé de l'ensemble de la population.

Ainsi, la Ville de Mont-Tremblant s'affirmera comme un modèle d'un développement touristique durable, à l'échelle humaine, soucieux de son environnement naturel et maîtrisé au profit de toute la communauté.

## 5- Les orientations et le plan d'action

DÉFI 1	COMMENTAIRE	ORIENTATIONS ET ACTIONS
<p><b>Maintenir et renforcer l'attractivité touristique de la région</b></p>	<p>L'économie de la région de Mont-Tremblant est essentiellement fondée sur le tourisme. 7 000 emplois (72% du total des emplois) sont directement liés au tourisme, incluant 50% des emplois dans le commerce de détail, les services et la construction.</p> <p>La croissance des emplois dans le secteur est très marquée : ils ont été multipliés par 4 entre 1991 et 2002, alors que les emplois totaux ont été multipliés par 2.</p> <p>Cependant, depuis 2002, la demande ne suit pas la forte croissance de l'offre d'hébergement; les taux d'occupation baissent en conséquence.</p> <p>Par ailleurs, la station est devenue une destination internationale, ce qui contribue directement à l'élévation du niveau de vie de la communauté.</p> <p>Le défi est de conserver et de développer ce pouvoir d'attraction, dans un environnement hautement concurrentiel.</p> <p>Pour cela, la région de Mont-Tremblant doit constamment faire évoluer son offre pour répondre aux multiples changements dans son environnement : enjeux climatiques, évolution de la demande, apparition de nouvelles destinations, évolution des produits concurrents. Si cette actualisation permanente n'est pas réalisée, le produit deviendra obsolète et le niveau d'activité diminuera.</p> <p>Les fondamentaux du produit régional sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'environnement et les paysages naturels,</li> <li>• les activités proposées aux touristes et aux villégiateurs,</li> <li>• l'hébergement et la qualité du service.</li> </ul> <p>Le développement de la position concurrentielle de Mont-Tremblant comme destination internationale de loisir est un enjeu fondamental de développement durable de la communauté, car il est à la base de son développement même. Ce défi doit être relevé en complémentarité avec les autres défis du développement durable de la communauté.</p>	<p><b>Mettre en œuvre le plan stratégique de développement de l'industrie touristique.</b> Ce plan va d'une part permettre de renforcer et d'augmenter l'efficacité de la promotion de la destination, d'autre part de doter la région touristique de Mont-Tremblant d'une vision du développement de l'offre touristique, pour assurer le renouvellement du produit. L'hébergement est un attrait en lui-même, mais il doit être accompagné d'une offre d'activités plus importante, plus diversifiée et couvrant les quatre saisons.</p> <p>Compte tenu de la saturation des réseaux et équipements actuels en période de pointe, ce plan permettra en particulier de <b>consolider à long terme les acquis actuels en matière d'accès et de circulation sur les réseaux de sentiers.</b> On recourra à des moyens plus efficaces que ceux utilisés actuellement, comme des ententes de long terme, des acquisitions, des incitatifs financiers (réductions de taxes, dédommagement en retour de servitude) et des actes de reconnaissance.</p> <p>Il faudra aussi que ce plan <b>identifie et prévoit la mise en valeur d'un nouveau territoire</b>, dont la vocation récréative répondra aux besoins touristiques; cette zone d'activité serait située sur le territoire de la municipalité ou à sa proximité immédiate.</p> <p>Le <b>projet Grande Boucle Tremblant</b> sera soutenu, ainsi que le développement des <b>activités de congrès</b>, favorables au développement d'une activité quatre-saisons.</p> <p>Il faudra enfin entreprendre un effort collectif de sensibilisation et de formation pour améliorer <b>la qualité du service à la clientèle.</b></p>

DÉFI 2	COMMENTAIRE	ORIENTATIONS ET ACTIONS
<p><b>Assurer des rapports harmonieux entre résidents permanents, villégiateurs et touristes</b></p>	<p>Les modes de vie et les attentes des touristes et des résidents, qu'ils soient permanents (d'ancienne ou de nouvelle souche) ou en villégiature, sont différents.</p> <p>La pratique de certaines activités, en milieu terrestre ou aquatique, génère donc des conflits.</p> <p>La pression exercée par la villégiature est actuellement susceptible d'entraver le développement de l'offre d'activités récréatives de plein air, développement essentiel au maintien à long terme de l'attractivité touristique de la région de Mont-Tremblant, comme on l'a vu précédemment.</p> <p>Inversement, certaines activités générées par le tourisme provoquent des nuisances chez les résidents</p> <p>Il faut que la communauté soit capable d'une part de limiter ces types de conflits, d'autre part de les gérer. Il en va en effet de la préservation des équilibres sociaux, qui est indispensable à un développement durable de la communauté.</p>	<p>L'orientation est de mieux maîtriser les usages sur le territoire et de contrôler les impacts liés à la pratique des activités récréatives.</p> <p><i>Pour les conflits liés à la pratique d'activités récréatives sur les réseaux linéaires</i> : le plan stratégique de développement de l'industrie touristique (voir défi 1) garantira l'existence et l'accès public aux réseaux linéaires existants à long terme et conduira à mettre en valeur un nouveau territoire dédié à des fins récréatives.</p> <p><i>Pour les conflits liés au bruit</i> : <b>se doter d'un plan de contrôle du bruit (actions de réglementation, d'aménagement...)</b>. La circulation poids lourd et automobile est la principale cause de nuisance, parfois continue, parfois occasionnelle. Les axes routiers et leurs environs sont donc directement concernés.</p> <p><i>Pour les conflits liés aux usages récréatifs sur les plans d'eau</i> : <b>préparer une politique de gestion des plans d'eau, traitant de l'accessibilité publique et des usages</b>, avec consultation des milieux concernés. Les objectifs sont de favoriser une cohabitation harmonieuse des usages, d'accroître et d'encadrer l'accès public aux plans d'eau.</p> <p>Enfin, <b>mettre en œuvre, au niveau municipal, des moyens aptes à améliorer la communication avec les villégiateurs.</b></p>

DÉFI 3	COMMENTAIRE	ORIENTATIONS ET ACTIONS
<b>Diversifier l'économie</b>	<p>L'économie de la région de Mont-Tremblant est surtout fondée sur le tourisme (72% du total des emplois). Elle est donc fragile car plutôt mono-industrielle dans un secteur en croissance certes, mais hautement concurrentiel.</p> <p>La préoccupation de diversifier la base économique répond donc à une préoccupation de prudence.</p> <p>La diversification n'est jamais aisée; elle ne produit des effets sensibles qu'à moyen et même long terme. Si la préoccupation de diversifier l'économie n'est pas présente dans l'esprit des intervenants socio-économiques de la région, il pourrait donc s'avérer trop tard le jour venu.</p>	<p>La diversification devrait favoriser les entreprises non polluantes (bruit, visuel, air, eau...), compatibles avec le tourisme et la villégiature, recherchant un environnement de nature et de loisirs pour leur personnel.</p> <p>Il faut d'abord <b>mettre en place une politique et des outils pour l'accueil des nouvelles entreprises</b>. Cela conduit à bien identifier les besoins formulés et à y répondre (espaces industriels, conseils à l'implantation, services adéquats...).</p> <p>Il est également convenu de <b>préparer un plan de diversification de l'économie régionale</b>, avant de passer à des actions proactives de prospection.</p>

DÉFI 4	COMMENTAIRE	ORIENTATIONS ET ACTIONS
<b>Assurer la disponibilité de main d'œuvre</b>	<p>Le contexte québécois de rareté de main d'œuvre est accentué dans la région de Mont-Tremblant pour deux raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une part la saisonnalité des emplois,</li> <li>• d'autre part le coût élevé de la vie (logement, services...).</li> </ul> <p>Assurer la disponibilité de main d'oeuvre reste encore un défi, malgré les efforts déjà réalisés au niveau du logement et du transport collectif.</p>	<p>La priorité est de développer une offre quatre-saisons, ce qui aidera grandement à retenir la main d'œuvre (voir défi 1).</p> <p>L'amélioration de l'offre de services au titre du défi 9 aura aussi un effet sur l'attraction de la main d'oeuvre.</p> <p>Les actions complémentaires retenues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Concevoir une offre d'avantages collectifs pour attirer la main d'œuvre</b> (emploi hors saison, formation, logement, accès station...)</li> <li>• <b>S'assurer que le CLE favorise la reconversion du personnel issu des secteurs en perte de vitesse</b></li> <li>• <b>Promouvoir le Programme Ambassadeurs</b></li> <li>• <b>Promouvoir la carte de citoyen et en améliorer les avantages pour les citoyens et les travailleurs</b></li> <li>• <b>Analyser la possibilité de pratiquer les échanges de personnel entre entreprises</b></li> <li>• <b>Analyser la pertinence et la faisabilité d'un suivi des prix dans l'hébergement, la restauration et les services</b></li> </ul>

DÉFI 5	COMMENTAIRE	ORIENTATIONS ET ACTIONS
<b>Gérer la ressource eau et préserver sa qualité</b>	<p>L'eau est une des richesses de la Ville de Mont-Tremblant. Mais sa qualité est menacée de diverses façons. Les épisodes d'algue bleue ont alerté les citoyens.</p> <p>Cette menace compromet à la fois la pérennité des écosystèmes et la qualité des activités récréatives, avec un effet direct sur l'attractivité de la région pour la villégiature et pour le tourisme.</p>	<p>Les orientations prioritaires retenues ci-dessous découlent des travaux conjoints du Comité consultatif de l'environnement et d'AGIR pour la Diable. Il est convenu de préparer un plan d'action pour la gestion des bassins versants, abordant les volets prioritaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prévention de l'enrichissement et de la sédimentation des lacs et des cours d'eau (sanitaires, construction, érosion, sols minces, bande riveraine, golfs, réseau routier) et vérification de la performance des systèmes d'épuration</b></li> <li>• <b>Prévention de la contamination toxique (pesticides, sels de déglacage, rejets domestiques, institutionnels et commerciaux)</b></li> <li>• <b>Protection de la qualité des réserves d'eau potable (zones d'alimentation des aquifères et lacs réservoirs d'eau potable)</b></li> <li>• <b>Amélioration de la connaissance sur la qualité de l'eau et les sources de pollution (coordination des programmes existants, capacité de support)</b></li> <li>• <b>Mise en place d'une gestion durable des débits de la rivière du Diable</b></li> <li>• <b>Amélioration de l'efficacité dans la consommation d'eau (usages et fuites)</b></li> <li>• <b>Limitation des impacts environnementaux de la circulation nautique (plantes envahissantes, érosion)</b></li> </ul> <p><b>Apprécier la capacité de support des lacs</b></p> <p><b>Faire savoir aux citoyens que la Ville applique la réglementation de protection des lacs</b></p>

DÉFI 6	COMMENTAIRE	ORIENTATIONS ET ACTIONS
<p><b>Préserver les espaces naturels, la faune et les paysages et les gérer de façon à offrir aux résidents, aux villégiateurs et aux touristes une expérience récréative de haute qualité</b></p>	<p>L'environnement naturel constitue la première richesse de la Ville de Mont-Tremblant, tant au niveau des écosystèmes que des paysages. Il faut absolument que le développement futur se fasse dans le respect de la capacité de charge des écosystèmes.</p> <p>La réglementation provinciale et municipale existante assure la protection des milieux naturels, mais on convient que les menaces existent toujours et aussi que la sensibilité aux problématiques environnementales ira en s'accroissant dans l'avenir.</p>	<p>Il faut maintenir le niveau de protection actuel des espaces naturels, en maintenant la réglementation et en mettant en oeuvre les orientations du plan directeur environnemental et du plan directeur des parcs.</p> <p>En ce qui concerne la protection des paysages, il faut aller au delà de la réglementation municipale et <b>concevoir un plan d'amélioration du cadre de vie de la municipalité</b>, accompagné de projets correcteurs et d'une action de sensibilisation auprès de la population. Les projets pourraient concerner l'enfouissement des fils, le contrôle de l'affichage, la signature architecturale des bâtiments publics, le respect de principes directeurs sur le bâti, la protection des sommets et des flancs de montagne, la gestion des déchets, l'amélioration des entrées de ville...</p> <p><b>Définir une politique de protection des arbres dans le périmètre urbanisé.</b></p> <p><b>Intégrer les espaces naturels dans le plan directeur des espaces verts.</b></p>

DÉFI 7	COMMENTAIRE	ORIENTATIONS ET ACTIONS
<p><b>Gérer adéquatement les matières résiduelles</b></p>	<p>Le taux de recyclage résidentiel se situe entre 14 et 20%. Dans les autres secteurs il est mal connu.</p> <p>La cible fixée par la MRC est d'atteindre 60% de recyclage résidentiel d'ici 2010 (pourcentage calculé sur le volume de matières recyclables).</p> <p>Aucune cible n'est fixée pour les autres secteurs.</p>	<p>L'action retenue est de s'assurer que <b>la MRC mette en oeuvre son plan de gestion des matières résiduelles. On souhaite en particulier que soient accélérées les actions prévues dans le secteur ICI.</b></p>

DÉFI 8	COMMENTAIRE	ORIENTATIONS ET ACTIONS
<b>Protéger la qualité de l'air et économiser l'énergie</b>	<p>La protection de la qualité de l'air (en particulier par réduction des émissions de gaz à effet de serre) et l'économie d'énergie sont deux défis d'envergure planétaires.</p> <p>Le réchauffement du climat pourrait avoir des effets directs sur l'économie touristique de la région de Mont-Tremblant. Les actions menées dans ce domaine pourront aussi soutenir le positionnement touristique de la région.</p>	<p><i>Orientation concernant les gaz à effet de serre:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesurer la production de gaz à effet de serre, se fixer un objectif de réduction et concevoir un plan d'action</b></li> </ul> <p><i>Orientations concernant les économies d'énergie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sensibiliser la population aux économies d'énergie</b></li> <li>• <b>Valider l'opportunité d'une réglementation sur les poêles à combustion lente</b></li> <li>• <b>Faire la promotion des principes et des moyens de la certification LEED dans la construction des nouveaux édifices</b></li> </ul>

DÉFI 9	COMMENTAIRE	ORIENTATIONS ET ACTIONS
<p><b>Répondre adéquatement aux besoins de la population résidente et attirer de nouveaux résidents</b></p>	<p>On constate que, dans bien des domaines, les services publics offerts aux citoyens de la Ville de Mont-Tremblant sont insuffisants et qu'une mise à niveau est nécessaire. Le niveau de services offerts est critique à plusieurs niveaux : maintenir la population résidente en place et assurer une mixité, menacée par le coût de la vie qui a tendance à croître avec l'arrivée de villégiateurs et de touristes fortunés, attirer la main d'oeuvre nécessaire au développement de la municipalité, répondre au positionnement international de la région.</p>	<p><b>Logement : intégrer dans le plan d'urbanisme la possibilité de développement résidentiel dans des secteurs accessibles au niveau du prix.</b></p> <p><b>Santé : manque d'infirmières et de médecins généralistes. Mettre en œuvre un plan d'action pour attirer des médecins et du personnel infirmier.</b></p> <p><b>Loisirs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>implanter un centre sportif multifonctionnel</b></li> <li>• <b>étudier les besoins en heures de glace et améliorer la qualité des équipements actuels</b></li> <li>• <b>accroître l'offre de soccer et football et améliorer la qualité de la pratique</b></li> </ul> <p><b>Services de garde : un déficit important à combler. Il faut faire valoir les besoins de service de garde au niveau régional</b></p> <p><b>Culture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une salles de spectacle multifonctionnelle est étudiée actuellement par Station Mont-Tremblant, qui pourra répondre aux besoins des résidents. Soutenir la réalisation de ce projet</b></li> <li>• <b>Favoriser l'aménagement des locaux actuels et futurs dédiés à la culture</b></li> </ul> <p><b>Éducation : le centre d'études collégiales ouvre en septembre. Le Collège international Letendre étudie un projet sur le territoire municipal. Soutenir la réalisation des projets de nouveaux établissements d'éducation</b></p> <p><b>Transport collectif : étudier la pertinence d'étendre le réseau de transport collectif vers le nord, l'ouest et le sud et d'installer des racks à vélo sur les bus et les taxis</b></p>

DÉFI 10	COMMENTAIRE	ORIENTATIONS ET ACTIONS
<p><b>Assurer l'entretien des infrastructures, leur renouvellement et leur capacité à bien répondre aux besoins- Améliorer l'accessibilité à la région par voie routière et aérienne</b></p>	<p>Les travaux de réfection doivent doter la région d'infrastructures correspondant au positionnement de la région comme destination touristique internationale. Par ailleurs, des menaces et des opportunités existent quant à l'accessibilité routière et aérienne.</p>	<p><b>Finaliser la réalisation du plan d'intervention sur les infrastructures municipales actuelles.</b> La remise à niveau devra fournir l'occasion de doter la région d'infrastructures à la hauteur de ses ambitions.</p> <p><b>Mettre en œuvre le plan de signalisation.</b> La municipalité a besoin de normes pour l'aménagement des espaces publics, qui viseront à affirmer un cachet.</p> <p><b>Établir un plan de gestion de la circulation et du stationnement au centre-ville</b> (avec des standards adaptés).</p> <p>Orientations concernant divers projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Discuter avec le MTQ de l'opportunité d'élargir la 327</b></li> <li>• <b>Suivre le projet MTQ de réaménagement de la 117</b></li> <li>• <b>Supporter les projets de prolongement de la 15 et de la 50</b></li> <li>• <b>Défendre les intérêts de la municipalité et de la Station pendant la gestion des travaux sur l'A-15 (minimisation des impacts durant 10 ans)</b></li> <li>• <b>Améliorer les liens entre l'aéroport international de Mont-Tremblant à La Macaza et la Ville (navette, tramway, route)</b></li> <li>• <b>Supporter l'agrandissement de la piste et la promotion de l'aéroport</b></li> </ul>

DÉFI 11	COMMENTAIRE	ORIENTATIONS ET ACTIONS
<b>Lutter contre la pauvreté et l'exclusion</b>	<p>La pauvreté est présente sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, même si la communauté est en moyenne plus riche que la MRC (revenu moyen des ménages en 2001: 52 705 \$ contre 44 257\$ pour la MRC).</p> <p>En 2001, on compte 37 % de locataires et 12% de propriétaires qui dépensent plus de 30% de leur revenu sur l'habitation (39% et 15% dans la MRC).</p>	<p>Les orientations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soutenir les groupes d'entraide</b></li> <li>• <b>Mettre en place une table de coordination pour faciliter l'accès des personnes défavorisées au système de santé, au logement, aux garderies, à l'éducation, au transport, aux programmes de développement et d'adaptation de la main d'œuvre</b></li> </ul>

DÉFI 12	COMMENTAIRE	ORIENTATIONS ET ACTIONS
<b>Promouvoir de saines habitudes de vie, pour une meilleure santé physique et mentale de la population</b>	<p>Les enjeux de santé physique et mentale sont ceux du Québec en général. La situation de la Ville de Mont-Tremblant est mal connue mais il est peu probable qu'elle soit nettement meilleure qu'ailleurs.</p>	<p><b>Sensibiliser la population aux méfaits du tabac, aux bienfaits d'une saine alimentation et de l'exercice physique.</b></p> <p><b>Élaborer une politique jeunesse.</b></p>

DÉFI 13	COMMENTAIRE	ORIENTATIONS ET ACTIONS
<b>Protéger et mettre en valeur le patrimoine</b>	<p>Le patrimoine n'est pas seulement bâti. Il existe aussi un patrimoine naturel. Le patrimoine n'est pas seulement matériel; il est aussi immatériel.</p> <p>Le patrimoine de la Ville de Mont-Tremblant mérite d'être davantage protégé; il peut être menacé par le développement. C'est un atout pour l'attractivité touristique.</p>	<p><b>Identifier le patrimoine de la Ville de Mont-Tremblant, en cohérence avec les conclusions de la consultation sur la refonte de la Loi sur les biens culturels.</b></p> <p><b>Valoriser les citoyens qui ont contribué au développement de la municipalité.</b></p>

## 6- La mise en œuvre

Le tableau ci-dessous précise, pour chacune des 51 actions retenues et indiquées en caractère gras dans la section précédente, la responsabilité et les échéanciers de mise en œuvre. Les actions sont regroupées en 5 stratégies.

<b>STRATÉGIE CITOYENS</b>			
<b>Réf.</b>	<b>Action</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéance</b>
1	<b>Mettre en œuvre, au niveau municipal, des moyens aptes à améliorer la communication avec les villégiateurs (voir défi 2)</b>	Ville	Décembre 2008
2	<b>Concevoir une offre d'avantages collectifs pour attirer la main d'œuvre (voir défi 4)</b>	Ville, Ch. de Commerce	Décembre 2008
3	<b>Promouvoir le Programme Ambassadeurs (voir défi 4)</b>	Chambre de Commerce	2008 - 2013
4	<b>Promouvoir la carte de citoyen et en améliorer les avantages pour les résidents et les travailleurs (voir défi 4)</b>	Ville	2008 - 2013
5	<b>Mettre en œuvre un plan d'action pour attirer médecins et personnel infirmier (voir défi 9)</b>	Ville, CSSS	Décembre 2009
6	<b>Implanter un centre sportif multifonctionnel (voir défi 9)</b>	Ville	Décembre 2010
7	<b>Étudier les besoins en heures de glace et améliorer la qualité des équipements (voir défi 9)</b>	Ville	Décembre 2009
8	<b>Accroître l'offre de soccer et football et améliorer la qualité de la pratique (voir défi 9)</b>	Ville, CSL	Septembre 2009
9	<b>Faire valoir les besoins de service de garde au niveau régional (voir défi 9)</b>	Ville	2008
10	<b>Soutenir la réalisation du projet de salle multifonctionnelle à la Station (voir défi 9)</b>	Ville	2008 - 2013
11	<b>Favoriser l'aménagement des locaux actuels et futurs dédiés à la culture (voir défi 9)</b>	Ville, CSL	Décembre 2010
12	<b>Soutenir la réalisation des projets de nouveaux établissements d'éducation (voir défi 9)</b>	Ville	2008-2013
13	<b>Soutenir les groupes d'entraide (voir défi 11)</b>	Ville, Fondation Tremblant	2008 - 2013
14	<b>Mettre en place une table de coordination pour faciliter l'accès des personnes défavorisées au système de santé, au logement, aux garderies, à l'éducation, au transport, aux programmes de la main d'œuvre (voir défi 11)</b>	Ville et partenaires	2008 -2013
15	<b>Sensibiliser la population aux méfaits du tabac, aux bienfaits d'une saine alimentation et de l'exercice physique (voir défi 12)</b>	CSSS	2008 -2009
16	<b>Élaborer une politique jeunesse (voir défi 12)</b>	Ville	Décembre 2010
17	<b>Valoriser les citoyens qui ont contribué au développement de la municipalité (voir défi 13)</b>	Ville	2008-2013

<b>STRATÉGIE ENVIRONNEMENT</b>			
<b>Réf.</b>	<b>Action</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéance</b>
18	<b>Préparer un plan d'action pour la gestion durable de la ressource eau, abordant les volets suivants (voir défi 5) :</b> <b>Prévention de l'enrichissement et de la sédimentation des lacs et des cours d'eau</b> <b>Prévention de la contamination toxique</b> <b>Protection de la qualité des réserves d'eau potable</b> <b>Amélioration de la connaissance sur la qualité de l'eau et les sources de pollution</b> <b>Mise en place d'une gestion durable des débits de la rivière du Diable</b> <b>Amélioration de l'efficacité dans la consommation d'eau</b> <b>Limitation des impacts environnementaux de la circulation nautique</b>	Ville, AGIR, CCE	Printemps 2009
19	<b>Apprécier la capacité de support des lacs (voir défi 5)</b>	MRC, Ville	2008-2013
20	<b>Faire savoir aux citoyens que la Ville applique la réglementation de protection des lacs (voir défi 5)</b>	Ville	Décembre 2008
21	<b>Mesurer la production de gaz à effet de serre, se fixer un objectif de réduction et concevoir un plan d'action (voir défi 8)</b>	Ville	2008-2010
22	<b>Sensibiliser la population aux économies d'énergie (voir défi 4)</b>	Ville	2008 - 2013
23	<b>Valider l'opportunité d'une réglementation sur les poêles à combustion lente (voir défi 8)</b>	Ville	Décembre 2008
24	<b>S'assurer que la MRC mette en œuvre son plan de gestion des matières résiduelles. Accélérer les actions prévues dans le secteur ICI (voir défi 7)</b>	Ville	2008 - 2013

<b>STRATÉGIE DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>Réf.</b>	<b>Action</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéance</b>
25	Mettre en œuvre le plan stratégique de développement de l'industrie touristique, notamment les actions qui concernent le développement de l'offre touristique et l'amélioration de la qualité du service à la clientèle (voir défi 1)	Tourisme Mont-Tremblant, CLD Laurentides, Ville	2008-2013
26	Soutenir la réalisation du projet Grande Boucle Tremblant (voir défi 1)	Ville	Septembre 2012
27	Analyser la pertinence et la faisabilité d'un système de suivi des prix dans l'hébergement, la restauration et les services touristiques (voir défi 4)	Tourisme Mont-Tremblant	2008
28	Mettre en place une politique et des outils pour l'accueil des nouvelles entreprises (voir défi 3)	CLD, Ville	Décembre 2009
29	Établir un plan de diversification de l'économie régionale (voir défi 3)	CLD	Décembre 2010
30	S'assurer que le CLE favorise la reconversion du personnel régional travaillant dans des secteurs économiques en perte de vitesse (voir défi 4)	Ch. de Commerce	2008 - 2013
31	Analyser la possibilité de pratiquer les échanges de personnel entre entreprises (voir défi 4)	Ch. de Commerce	Décembre 2008

<b>STRATÉGIE AMÉNAGEMENT</b>			
<b>Réf.</b>	<b>Action</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéance</b>
32	Identifier et prévoir la mise en valeur d'un nouveau territoire, dont la vocation récréative répondra aux besoins touristiques (voir défi 1)	Ville, Tourisme Mont-Tremblant, CLD Laurentides	Décembre 2009
33	Élaborer un plan d'action pour garantir à long terme l'existence et l'accès public aux réseaux de pistes existants (voir défi 1)	Ville	Décembre 2009
34	Se doter d'un plan de contrôle du bruit (réglementation, aménagements...) (voir défi 2)	Ville	Décembre 2009
35	Préparer une politique de gestion des plans d'eau, traitant de l'accessibilité publique et des usages (voir défi 2)	Ville	Décembre 2008
36	Concevoir un plan d'amélioration du cadre de vie de la municipalité (voir défi 6)	Ville, Comité embellissement	Décembre 2009
37	Définir une politique de protection des arbres dans le périmètre urbanisé (voir défi 6)	Ville	Décembre 2009
38	Intégrer les espaces naturels dans le plan directeur des espaces verts (voir défi 6)	Ville	Décembre 2008
39	Faire la promotion des principes et des moyens de la certification LEED dans la construction des nouveaux édifices (voir défi 8)	Ville	Décembre 2008
40	Intégrer dans le plan d'urbanisme la possibilité de développement résidentiel dans des secteurs accessibles au niveau du prix (voir défi 9)	Ville	Décembre 2008
41	Finaliser la réalisation du plan d'intervention sur les infrastructures municipales (défi 10)	Ville	2008
42	Identifier le patrimoine de la Ville de Mont-Tremblant (voir défi 13)	Ville	Décembre 2009

<b>STRATÉGIE TRANSPORT</b>			
<b>Réf.</b>	<b>Action</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéance</b>
43	Mettre en œuvre le plan de signalisation (voir défi 10)	Ville	2008 - 2010
44	Étudier la pertinence et les coûts d'étendre le réseau de transport collectif vers le nord, l'ouest et le sud et d'installer des supports à vélo sur les bus et les taxis (voir défi 9)	Ville	Décembre 2008
45	Établir un plan de gestion de la circulation et du stationnement au centre-ville (voir défi 10)	Ville	2009 - 2010
46	Discuter avec le MTQ sur l'opportunité d'élargir la 327 (voir défi 10)	Ville, MTQ	2008 - 2013
47	Suivre le projet MTQ de réaménagement de la 117 (voir défi 10)	Ville, MTQ	Décembre 2009
48	Supporter les projets de prolongement de la 15 et de la 50 (voir défi 10)	Ville	Décembre 2009
49	Défendre les intérêts de la municipalité et de la Station pendant la période de travaux sur l'A-15 (voir défi 10)	Ville, MTQ, Station Mont-Tremblant	2008 - 2009
50	Améliorer les liens entre l'aéroport Macaza et la Ville (navette, tramway, route) (voir défi 10)	Ville, MTQ	2008-2013
51	Supporter l'agrandissement de la piste et la promotion de l'aéroport (voir défi 10)	Ville	2008 -2013